

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00018

Numéro SIREN : 834 333 817

Nom ou dénomination : 2PLOGISTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/019785

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Exemplaire à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : Société 2PLOGISTIQUE SAS

Adresse de l'entreprise : 4 IMPASSE DU CLOS DU LOUP 31180 ROUFFIAC-TOLOSAN

Numéro SIRET : 83433381700015

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				130092020	130092019	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	325		
	Total I (5)	044	048	325		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
		Crédances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	211 668
Autres * (3)			072	074	16 964	
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	42 428		
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	098	271 060	3 096	
Total général (I+II)		110	112	271 385	3 096	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
Capital social ou individuel *		120		1 000		
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126		192		
Réserves réglementées *		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		132				
Report à nouveau		134		22 035		
Résultat de l'exercice		136		23 546		
Provisions réglementées		140				
Total I		142		46 772		
Provisions pour risques et charges		154				
Total II		156				
Emprunts et dettes assimilées		158		60 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		109 165		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		172		52 352		
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		221 516		
Total général (I + II + III)		180		268 289		
RETOUR	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	192	325	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Document N° 2PLOGI en 4 pages.

EXPERTISE COMPTABLE OCCITANIE

certifié conforme à l'original 29 juin 2021

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaires de comptes (article 103 du décret n° 2017-1317 du 21 septembre 2017)		Désignation de l'entreprise Société 2PLOGISTIQUE SAS		Exercice N clos le 30 09 2020		Exercice N-1 clos le 30 09 2019	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	bien	215	214			
		services *	217	218	504 760		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
	Autres produits		230	752			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	505 511		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
Variation de stock (marchandises) *			236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
Autres charges externes *		dont crédit bail :		242	462 159		
		(- mobilier - immobilier)					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	108			
Rémunérations du personnel *			250	10 313			
Charges sociales (cf. renvoi 360)			252	4 541			
Dotations aux amortissements *			254				
Dotations aux provisions			256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
		dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnelles	260		690		
Total des charges d'exploitation (II)			264	477 811			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	27 701		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280			
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 septies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	4 155		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	23 546		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	23 546	314	
RÉSULTAT FISCAL	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.net)		324	4 155			
	Divers * dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247	330				
	Part de la plus-value de cession de valeurs mobilières sur OPCVM *	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
DÉDUCTION	Entreprise soumise à l'impôt sur le revenu (cf. art. 150 A)	986					
	Reprise d'entreprise en difficulté (cf. art. 150 A)	981					
	Investissement dans une entreprise innovante (cf. art. 150 A)	345					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						
	Zone franche (cf. art. 150 A)	987					
	Zone d'aménagement de la région (cf. art. 150 A)	989					
	Zone de développement (cf. art. 150 A)	346					
	Zone de développement (cf. art. 150 A)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	27 701	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	27 701	372	

Dossier N° 2PLOGI en Excel

EXPERTISE COMPTABLE OCCITANE

certifié conforme à l'original 29 juin 2021

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 juin 2021

Le 29 juin 2021 à 09 heures les actionnaires de la société 2PLOGISTIQUE société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 4 Impasse du Clos du Loup 31180 ROUFFIAC TOLOSAN immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro SIREN 834 333 817 se sont réunis au 4 Impasse du Clos du Loup 31180 ROUFFIAC TOLOSAN sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 15 juin 2021

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents

L'assemblée est présidée par Monsieur LAUZERAL Pascal président de la société

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social sont présents ou *régulièrement représentés*

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire .
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires .
- la feuille de présence .
- le rapport du président .
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée .

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévu par les statuts de la société

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

- Affectation du résultat et distribution de dividendes .
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires

Puis lecture est donnée du rapport du président

Personne ne demandant plus la parole le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et lui donne quitus de sa gestion
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée

En conséquence les bénéfices de l'exercice qui se montent à 23 546 € (vingt-trois cinq cent-quarante-six euros) sont affectés comme suit

- De reporter à nouveau la somme de 8 946.00 € ;
- De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 14 600 €, chaque associé recevra un dividende de 146.00 € par part sociale détenue.

M. LAUZERAL Pascal détient 51 parts sociales et recevra $51 \times 146.00 \text{ €} = 7\,446.00\text{€}$

M. PASTRE Philippe détient 49 parts sociales et recevra $49 \times 146.00 \text{ €} = 7\,154.00 \text{ €}$

Par la suite la société déposera la déclaration n°2777D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

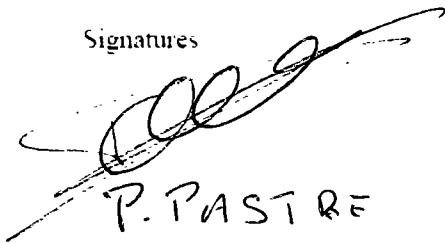
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

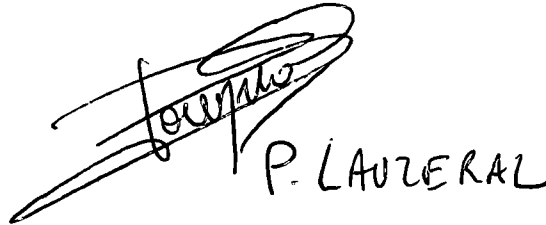
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 23 des statuts, par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures



P. PASTRE



P. LAUZERAL